

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réhabilitation de 717 logements à Vitrolles, Rognac et Istres par l'OPH 13 Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 6 500 000 €, chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ».

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre de nouvelles demandes.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette d'effectuer une réhabilitation complète de 3 de ses cités et sollicite une subvention départementale à hauteur de 20% des travaux d'économies d'énergie, soit :

- 1 514 815 € sur une dépense subventionnable de 7 574 076 € concernant la cité « 219 ZAC Les Pins » à Vitrolles (460 logements),
- 105 084 € sur une dépense subventionnable de 525 420 € concernant la cité « 042 Mireille » à Rognac (40 logements),
- 1 200 821 € sur une dépense subventionnable de 6 004 104 € concernant la cité « Le Prépaou – 217 Rassuen ZAC » à Istres (217 logements).

Le détail de ces projets vous est présenté en annexes II, III et IV.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041783	2016-16019L	2 820 720 €
TOTAL A ENGAGER					2 820 720 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 2 820 720 €, destinée à accompagner la réhabilitation de 717 logements sur les communes de Vitrolles, Rognac et Istres ;

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-16019L	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	2 820 720 €
TOTAL A AFFECTER			2 820 720 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe V.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-16019L rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL